



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 86344

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préconisations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant la pédagogie numérique. Selon le rapporteur, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont vocation à mettre en place une offre de formation dédiée à la pédagogie déclinée à plusieurs niveaux, et la construction de celle-ci, accessible pour tous les enseignants du supérieur, doit naturellement intégrer la dimension numérique de la pédagogie. En effet, il ajoute que la connaissance des usages, la maîtrise de l'interopérabilité de l'ensemble des applications numériques, les enjeux de qualité technique, la fiabilité et l'intégrité des informations devraient passer par une formation de qualité au numérique. À cet égard, le CESE indique que des mesures d'amélioration et d'actualisation du certificat informatique et interne (C2i) et du certificat informatique et internet niveau 2 (C2i2e) pourraient être entreprises et permettre aux ESPE de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86344

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5842

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)